

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 24 septembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle BARTHOLDI - La City – 2 Rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON CEDEX sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h23.

Etaient présents :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoit VUILLEMIN, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Françoise PRESSE, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE

Etaient absents :

M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Loïc ALLAIN, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Yves MAURICE

Secrétaire de séance :

Mme Anne BENEDETTO

Procurations de vote :

Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Christophe LIME à Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN à M. Christian MAGNIN-FEYSOT

Versement d'une subvention à l'association Trivial'Compost

Rapporteur : M. Christophe LIME, Vice-Président

Commission : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Inscription budgétaire	
BP 2021 et 2022 « subventions versées » Budget annexe assainissement	Montant prévu au budget 2021 : 24 000€ Montant de l'opération : 12 650 €

Résumé :

Grand Besançon Métropole (GBM) envisage le versement d'une subvention à l'association Trivial'Compost pour l'accompagnement à l'installation de toilettes sèches familiales. Cet accompagnement serait décliné en plusieurs étapes (formation et visite d'un logement équipé, achat groupé d'assises de toilettes sèches et de seaux en inox, facilitation de l'approvisionnement en co-substrat).

I. Présentation du projet

L'association bisontine Trivial'Compost concourt au développement d'un cadre de vie respectueux de l'environnement et de valeurs humanistes. Elle a acquis une solide expérience à travers de nombreux projets (compostage en pied d'immeuble, compostage en restaurant scolaire, compostage en entreprise, collecte de biodéchets, etc...).

A présent, cette association souhaite promouvoir l'utilisation des toilettes sèches domestiques.

En effet, ce dispositif déjà présent, notamment sur de l'évènementiel ainsi que sur certains types d'installation touristiques, trouve un public intéressé de plus en plus nombreux, et il convient d'accompagner son développement afin que les objectifs environnementaux recherchés soient effectivement atteints.

Le compost de toilettes sèches a une valeur agronomique intéressante car riche en azote, en phosphore et en matières organiques. De plus, l'usage de toilettes sèches permet des économies d'eau potable importantes.

Cependant, il semble utile d'accompagner cette pratique afin d'éviter que des installations ne répondant pas aux normes d'hygiène ou entraînant des nuisances et des pollutions ne voient le jour. Il serait également utile de promouvoir les toilettes sèches dans les logements non raccordés au réseau d'assainissement. Cela concerne environ 2 500 logements dans le Grand Besançon.

A noter que la mise en place de toilette sèche ne dispense pas une habitation du raccordement au réseau collectif ou de la mise en œuvre d'un dispositif d'assainissement non collectif conforme.

Cet accompagnement se déclinerait en plusieurs étapes (formation et visite d'un logement équipé, achat groupé d'assises de toilettes sèches et de seaux en inox, facilitation de l'approvisionnement en co-substrat). L'accompagnement proposé est pensé pour lever les incertitudes et rassurer les particuliers en leur apportant les informations, les conseils personnalisés et le matériel indispensable avant de se lancer. Une session d'accompagnement serait organisée pour 8 personnes.

II. Financement de l'accompagnement

Cet accompagnement sera financé en partie par les bénéficiaires et par GBM.

1/ Budget pour la conception de l'accompagnement et proposition de plan de financement en euros

CHARGES		PRODUITS	
Réflexion, conception de la méthodologie d'accompagnement, recherche de financement	945	Personnel bénévole	1687,5
Conception du contenu de la formation et candidature au dispositif PP-gprox	2025	Subvention GBM	2500
Achats groupés (recherche menuisiers partenaires, conception cahier des charges etc.)	675	Autofinancement Trivial'Compost	357,5
Facilitation de l'approvisionnement en co-substrat (recherche de partenaires, création d'une carte des points d'approvisionnement en co-substrat)	495		
Communication (rédaction en envoi d'un communiqué de presse, communication web etc.)	405		
TOTAL	4545		4545

Pour la conception du projet, une subvention à hauteur de 55 % et plafonnée à 2 500 € sera accordée par GBM.

Cette subvention sera versée sur demande écrite de Trivial'Compost et avec présentation des justificatifs correspondants (supports utilisés, rapport détaillant l'ensemble de la démarche et justificatifs des dépenses engagées...).

2/ Budget pour une session d'accompagnement et proposition de plan de financement en euros

CHARGES		PRODUITS	
Dépenses de personnel + charges fixes de fonctionnement calculées au prorata du temps salarié	832,5	Participation des bénéficiaires (250€ par bénéficiaire, matériel compris)	2000
communication sur la nouvelle session de formation		Subvention GBM	2537,5
préparation de la formation (suivi des inscriptions, préparation animation de la formation			
gestion des commandes groupées d'assises et de seaux			
compte-rendu			
Cotisation au dispositif national G-prox	121		
cotisation au dispositif G-prox / part fixe (50€ par an)	25		
cotisation au dispositif G-prox / part variable (12€ par stagiaire)	96		
Achat matériel	3584		
assises	3024		
seaux	560		
TOTAL	4537,5		4537,5

Pour les sessions d'accompagnement, il est difficile de prévoir le nombre de sessions qui seront organisées, lesquelles seront fonction de la demande et des moyens dédiés à la communication.

GBM accordera une subvention pour l'année 2022 à hauteur de 55 % du montant des dépenses engagées par Trivial compost. Cette subvention sera plafonnée à 2 537.50 € par session, et GBM financera au maximum 4 sessions par an soit un maximum de 10 150 €/an.

Pour chacune des sessions d'accompagnement, la subvention sera versée sur demande écrite de Trivial'Compost et avec présentation des justificatifs correspondants : rapport de synthèse détaillé de la session, nombre de participants, déroulé, date de la session...

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention à l'association Trivial'Compost,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tous documents utiles à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0